

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

DECRET N° 75/452 du 9 Octobre 1975

portant nomination à titre posthume dans
l'Ordre du Dévouement Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution ;

VU le Décret 60/203 du 28 Juillet 1960, portant création de l'Ordre du Dévouement
Congolais ;

VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attributions
du Dévouement Congolais ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : Est nommé à titre posthume dans l'Ordre du Dévouement Congolais :

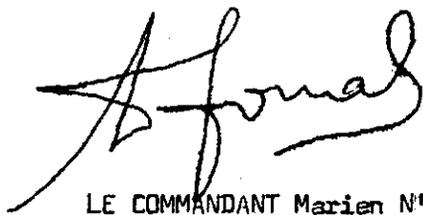
AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur SANGOU Benjamin Lefrancet, Etudiaht - BRAZZAVILLE.

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 60/205 du
28 Juillet 1960, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République
Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 9 OCTOBRE 1975



LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.-